



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DE LA POLICE GÉNÉRALE

Pièces à fournir
pour une demande de renouvellement de titre de séjour
étudiant

Art. L 313-7 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
Accord franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié
Accord franco-tunisien du 17 mars 1988 modifié

Tous les documents présentés doivent être rédigés en français
original + 1 photocopie (format A4)

JUSTIFICATIFS RELATIFS A L'ETAT CIVIL :

Européens (UE, EEE, Suisse) :

- **Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité** (original + 1 photocopie des pages relatives à l'état civil et à la durée de validité)
- **Trois photographies d'identité**, de face, tête nue, de format 3.5cm x 4.5cm, récentes et ressemblantes.

Autres nationalités :

- **Passeport en cours de validité** revêtu d'un visa de long séjour (original + 1 photocopie des pages relatives à l'état civil et à la durée de validité du passeport, aux cachets d'entrée et au visa) ;
- **Trois photographies d'identité**, de face tête nue, de format 3.5cm x 4.5cm, récentes et ressemblantes.
- Si vous êtes titulaire d'un visa de long séjour dispensant de titre de séjour arrivant à expiration, munissez-vous également **d'un extrait d'acte de naissance avec filiation ou de la copie intégrale de votre acte de naissance traduit par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français (original + photocopie)**

Important : Aucun bandeau, foulard, paire de lunettes, catogan, barrette ne doit être porté sur les photographies d'identité

JUSTIFICATIFS DE SEJOUR

- Votre dernier titre de séjour – le cas échéant accompagné du récépissé de demande de titre de séjour ou de l'autorisation provisoire de séjour - en France ;

Pièces à fournir (suite)

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE :

- **Si vous avez un domicile personnel** *Facture de gaz ou d'électricité ou de téléphone de moins de 3 mois* (original + 1 photocopie – si échéancier présenter également une attestation de clientèle établie par l'agence de clientèle du fournisseur) ou quittance de loyer de moins de 3 mois ou contrat de location ou titre de propriété s'ils datent de moins de 3 mois accompagnés de l'attestation d'assurance du logement ;
- **Si vous êtes hébergé**: attestation d'hébergement du logeur et copie de sa carte d'identité ou de séjour et de sa dernière quittance de gaz ou d'électricité;
- **Si vous êtes hébergé en foyer ou à l'hôtel** : attestation du responsable ou gérant et facture du dernier mois.

JUSTIFICATIFS DES ETUDES SUIVIES (original plus copie)

Européens (UE, EEE, Suisse) :

- **Attestation de pré-inscription ou d'inscription** dans un établissement public ou privé d'enseignement supérieur ou d'enseignement secondaire général ou technique ou dans un établissement de formation professionnelle

Autres nationalités :

- **Attestation de pré-inscription ou d'inscription** dans un établissement public ou privé d'enseignement supérieur ou d'enseignement secondaire général ou technique ou dans un établissement de formation professionnelle continue ;
- **Certificat de scolarité** ;
- **Ou Attestation** justifiant que vous bénéficiez d'un programme de l'Union européenne ;
- **Ou Contrat de formation professionnelle** conclu avec un dispensateur de formation (artL920-13 du code du travail) ; **si contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**, présentation dudit contrat accompagné de l'autorisation provisoire de travail établie par la D.I.R.E.C.C.T.E. et de l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation professionnelle continue
- **Convention de stage** accompagnée de l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation professionnelle continue
- **Liste récapitulative des études** poursuivies depuis l'entrée en France et pour l'année à venir des études

Les cours à distance ne donnent pas droit à la carte de séjour « étudiant »

JUSTIFICATIFS DE LA REALITE et du sérieux des études suivies l'année précédente (les Européens - UE, EEE, Suisse - ne sont pas concernés par cette rubrique) :

- **Attestation d'inscription** aux examens auxquels les cours préparent, résultats des examens passés, notes et diplômes obtenus, bulletins trimestriels, attestations d'assiduité, attestation de stage (validation demandée si stage obligatoire). Pour les doctorants, attestation du directeur de thèse indiquant la date de soutenance de thèse

JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES:

Européens (UE, EEE, Suisse) :

- **Une déclaration sur l'honneur** que vous disposez de ressources suffisantes pour vous et le cas échéant votre famille

Pièces à fournir (suite)

Autres nationalités :

Vous devez justifier de moyens d'existence de 615 € par mois au minimum si vous n'avez pas de famille à charge en France (sauf si vous êtes boursier ou si vous êtes bénéficiaire d'un programme de l'union européenne : Leonardo Erasmus, jeunesse et service volontaire européen).

- **Si vous êtes boursier** une attestation de bourse précisant montant, la durée, la bourse et la nature des études suivies établie sur papier à en-tête de l'organisme attribuant ou gérant la bourse ;
- **Si vos ressources sont assurées par un répondant en France** : une attestation de prise en charge signée par le répondant, indiquant son nom, son adresse, le montant mensuel et la durée de la prise en charge et accompagnée de la photocopie de sa carte d'identité ou de son titre de séjour et d'un justificatif de ressources (fiche de paye, avis d'imposition etc.)
- **Si vos ressources sont assurées par des fonds en provenance de l'étranger** : chèques voyage, bordereaux de change ou tout document prouvant que vous recevez des fonds de l'étranger et précisant leur montant mensuel, attestation de solde bancaire récente ;
- **Si vous travaillez** : contrat de travail et les trois derniers bulletins de salaire. Si vous envisagez de travailler : promesse d'embauche indiquant la nature de l'emploi, la durée de travail et le salaire brut ; **étudiant algérien, FFI, étudiant expert-comptable - pendant le stage obligatoire - étudiant en alternance** : présenter également l'autorisation provisoire de travail établie par la D.I.R.E.C.C.T.E.
- **Si vous êtes stagiaire aide familiale** : contrat de placement au pair visé par le service de la main d'œuvre étrangère A défaut et dans l'attente la lettre d'engagement de votre famille d'accueil

JUSTIFICATIF DE COUVERTURE SOCIALE (pour les étudiants toutes nationalités – sauf ressortissants canadiens - de plus de 28 ans)

- Une attestation de prise en charge par une assurance des frais de maladie et de maternité

L'Administration se réserve le droit de demander des pièces complémentaires si nécessaire

PRESENCE PERSONNELLE OBLIGATOIRE

Prévoir le paiement éventuel d'un timbre fiscal pour le paiement de la taxe due sur les titres de séjour, dont le montant peut varier selon le cas de 30€ à 38€, d'une majoration de 16€ pour les titres de plus de d'un an si défaut de présentation du titre arrivant à échéance, d'un droit de visa de régularisation de 180€ pour demande présentée après l'expiration du titre et d'un timbre fiscal de 19€ pour l'édition de nouveaux titres de séjour sécurisés.

Les Européens sont dispensés du timbre OF.I.I mais assujettis à une taxe de 25€ en cas de défaut de présentation du titre échu.

Il pourra si nécessaire être acheté sur le lieu de délivrance du titre, dans la limite de 300€ si paiement en espèces.

Au-delà de 300€ les usagers doivent utiliser un autre moyen de paiement : chèque, carte bancaire ...

Sauf pour les ressortissants algériens, qui devront obligatoirement se présenter munis de ces timbres